



RAPPORT D'ACTIVITES KCCE 2018



Photo : Gwenn Corbisier

Introduction

Le KCCE (Centre fédéral de Connaissances pour la sécurité civile) a été créé par l'AR du 28 mars 2007 avec pour missions :

1. la rédaction de directives techniques et de procédures opérationnelles pour les zones de secours
2. la formation du personnel des services opérationnels de la Sécurité civile
3. la collecte et l'analyse des données statistiques des zones de secours
4. l'examen et l'évaluation d'incidents dans l'objectif d'en reprendre les expériences
5. la mise sur pied d'un centre de documentation en matière de sécurité civile
6. la mise sur pied et le développement d'une expertise et d'un savoir-faire dans les différents services opérationnels de la Sécurité civile
7. la réalisation ou la commande d'études, sur la base des informations collectées ou mises à disposition, à l'appui de la politique de la Sécurité civile et orientées sur une amélioration de la qualité des services opérationnels de la Sécurité civile
8. de formuler au Ministre de l'Intérieur, à sa demande ou de sa propre initiative, des conseils stratégiques
9. la diffusion de connaissances et la mise à disposition des informations au Ministre, aux gouverneurs de province et au gouverneur de l'arrondissement administratif de Bruxelles-Capitale, aux bourgmestres et aux services administratifs et opérationnels de la Sécurité civile
10. le développement d'un réseau d'expertise se composant d'experts nationaux et internationaux et de spécialistes, entre autres des administrations, des services opérationnels, des universités et des autres associations et organisations concernées
11. apporter sa collaboration aux recherches et études relatives à la sécurité civile, effectuées par d'autres institutions publiques
12. en cas d'un état d'urgence comme visé à l'arrêté royal du 16 mars 2006 relatif aux plans d'urgence et d'intervention, appuyer les services de secours intervenants par la mise à disposition d'information et de connaissances spécialisées

L'article 3 §2 de l'AR du 28 mars 2007 prévoit que le KCCE transmet annuellement un rapport d'activités au Ministre pour approbation.

Pour exécuter ses missions prévues à l'article 3 de l'AR du 28 mars 2007, le KCCE dispose d'un directeur a.i., de 6 fonctionnaires de niveau A, d'un fonctionnaire de niveau B, de 2 fonctionnaires de niveau C et de 5 officiers des services d'incendie détachés. Le directeur et le secrétariat administratif forment la cellule administrative, les autres fonctionnaires et les officiers détachés forment le "Groupe technique et scientifique".

Depuis 2018, le KCCE est également devenu responsable du Fonds des Calamités gérant le reste des demandes d'indemnisation concernant les biens privés et les domaines publics, suite à la grêle de juin 2014. Il y a aussi les dossiers concernant la réparation des dommages de guerre (Première et Seconde Guerres mondiales) causés à des biens privés et publics, suite par exemple à l'explosion de munitions de toutes sortes pendant des travaux. Pour cette raison, deux fonctionnaires supplémentaires sont venus renforcer les effectifs, à savoir un niveau B et un niveau D.

Vous trouverez l'organigramme du KCCE à l'annexe 1.

Le KCCE est dirigé par le Comité de gestion, qui détermine les missions, la composition et le fonctionnement du Centre.

Le Comité de gestion du KCCE s'est rassemblé quatre fois en 2018, plus précisément le 14 mars, le 27 juin, le 4 octobre et le 26 novembre.

Fin 2018, le gouvernement a décidé de renoncer à partir de 2019 au statut d'Unité administrative avec administration séparée pour le KCCE. Les textes nécessaires à la modification de la loi du 15 mai 2007 sont soumis à l'approbation du Parlement.

Activités réalisées

1. La rédaction de directives techniques et de procédures opérationnelles pour les zones de secours

► Procédures opérationnelles standardisées

L'élaboration de Procédures opérationnelles standardisées (POS) permet de définir des directives uniformes aux différentes zones de secours (ZS), afin que les services d'incendie réagissent de manière identique lors d'incidents spécifiques. Ces POS ne sont pas juridiquement contraignantes, mais constituent des "best practices". Les POS définissent les principes généraux d'une intervention spécifique en laissant une certaine liberté aux ZS dans la mise en place des instructions reprises dans la POS.

Une POS est élaborée à la demande du KCCE, des ZS et des centres de formation. En 2017, la Commission de validation (Valcom), qui est active au sein du KCCE, a interrogé les différentes ZS sur leurs besoins en matière de procédures.

Le canevas des POS a déjà été adapté en 2016 pour qu'elles soient élaborées de manière uniforme, avec une attention particulière pour les objectifs des POS. Un modèle relatif à la réalisation, la diffusion et le suivi des différentes POS a été validé. La pratique a cependant démontré que cette procédure était trop lourde et elle a donc été adaptée en 2018. Aujourd'hui les POS ont pour objectif de définir des principes généraux et d'idéalement de se baser sur une/des procédure(s) existante(s) dans une ou plusieurs ZS. L'objectif étant d'obtenir une procédure uniforme pour l'ensemble des zones. Ces POS sont élaborées dans de petits groupes de travail. De plus, les experts se réunissent maintenant pendant plusieurs jours dans une formule résidentielle afin de travailler plus rapidement et plus efficacement.

Une POS énumère un certain nombre de principes pertinents et comprend les éléments suivants : la procédure proprement dite et 3 annexes relatives à la formation, à la législation et aux équipements.

► Nouvelles procédures opérationnelles standardisées

En 2018, les procédures suivantes ont été validées par la ValCom :

- **Incendies en milieu naturel**

Après un long processus, les experts des deux régions sont parvenus à un accord sur une procédure uniforme, qui peut être appliquée aux différents types d'incendies naturels (forêt, bruyère, landes). En collaboration avec l'Institut géographique national (IGN), les travaux se poursuivent en vue d'établir une cartographie uniforme pour les différents services d'urgence. Un test sera organisé en 2019 par la Province de Liège pour corriger les lacunes éventuelles.

- **ICS (Incident Command System)**

Une procédure claire a été établie afin d'avoir une structure de commandement uniforme pour toutes les interventions et d'harmoniser les niveaux d'intervention.

- **Hygiène après incendie**

La réduction du risque de cancer commence par une hygiène stricte après toute pollution et plus particulièrement après un incendie. La procédure décrit la manière dont les vêtements doivent être traités et la manière dont les pompiers doivent se désinfecter.

- **Système d'établissement des lignes**

Il s'agit de la prolongation de la procédure existante, ainsi qu'une adaptation aux modifications du système de groupement.

- **Désincarcération de véhicules légers et de camionnettes**

Il s'agit de la prolongation des procédures existantes plus des adaptations relatives aux nouveaux carburants et aux évolutions des véhicules (hybride, full electric,...).

- **Frelons asiatiques**

Comme ces espèces exotiques se répandent rapidement dans tout le pays et qu'elles ont un impact sur la population des abeilles, le gouvernement wallon a décidé d'imposer une procédure par voie législative. En Flandre, cette mesure obligatoire n'existe pas, mais une procédure de bonne pratique a été élaborée par l'Université de Gand en collaboration avec l'Agence pour la nature et les forêts. Le KCCE a diffusé ces deux procédures, sans que celles-ci aient un caractère contraignant en Flandre. Si un nid est mal manipulé, il y a un risque de propagation exponentielle de l'espèce dans l'environnement. De plus, ces animaux disposent d'un certain nombre de moyens d'attaque auxquels les EPI (équipements de protection individuelle) normaux des pompiers ne peuvent pas résister.

► **Procédures opérationnelles standardisée en cours et nouvelles à développer**

En 2018, les POS suivants ont été traités et ces travaux seront poursuivis en 2019 :

- **Lutte contre les incendies dans les tunnels**

L'extension constante du réseau de tunnels en Belgique, aussi bien pour les voitures et les camions, que le réseau croissant de moyens de transport souterrains (métro et train), ainsi que les dangers particuliers liés aux incidents dans ces infrastructures nécessitent une procédure distincte avec des moyens d'intervention appropriés. En 2017, 24 futurs instructeurs ont été envoyés en Suisse pour y suivre une formation spécialisée. Cette formation a été financée grâce aux fonds Infrabel, complétés par un financement du SPF Intérieur. Ces personnes formées font partie du groupe de travail « Feu de tunnel » qui élaborera la POS.

- **Incendie dans les immeubles de grande hauteur**

Après la catastrophe de la tour Grenfell en juin 2017 à Londres au Royaume-Uni, il a été décidé d'élaborer également une POS pour la Belgique afin de lutter contre les incendies dans les tours d'immeubles. Avec le savoir-faire des collègues anglais et leur coopération explicite, un groupe de travail élabore une procédure. Il est rapidement apparu que cette POS devait être élargie notamment pour ce qui concerne les aspects de prévention. Le groupe de travail espère faire valider la procédure en 2019.

- La formation "**Sécurisation des incidents sur la voie publique**" a déjà été légèrement modifiée à plusieurs reprises et une harmonisation entre les POS et la formation s'impose. En outre, le code de la route n'autorise pas explicitement les pompiers d'utiliser l'autoroute pour se rendre sur les lieux de l'incident en utilisant l'espace entre les deux voies de gauche, ce qui pose problème dans la pratique. Des adaptations juridiques sur la sécurisation de la voie publique par les zones de secours ont également été apportées. Le groupe de travail, qui comprendra également des membres de la police fédérale, procédera aux ajustements nécessaires.

- **Procédure substances dangereuses**

Au vu de l'existence du risque d'incident CBRN, il a été décidé d'élaborer une procédure cohérente. Les services opérationnels de la Protection civile et les spécialistes du Centre de crise travaillent également à cette procédure.

- **Procédure Terro**

La période d'essai est presque terminée et l'approbation finale est prévue pour 2019.

- **Procédure désincarcération** (autre que pour les véhicules personnels et les camionnettes légères)

Cette procédure devait également être revue, surtout à cause de la multitude de types de moteurs dans les véhicules. Ces nouveaux moteurs présentent de nouveaux risques qui seront pris en compte dans la prolongation de la POS actuelle.

- **Grands animaux et nouveaux animaux de compagnie**

C'est principalement la multitude de nouveaux animaux de compagnie, pour la plupart exotiques, qui confronte les pompiers à des espèces animales inconnues dont il faut prendre soin. L'approche et la manipulation de ces animaux, mais aussi des animaux plus classiques comme les chevaux, les vaches et les moutons, feront l'objet d'une prolongation de la procédure.

- **Pompier en détresse**

Cette formation est déjà entièrement intégrée dans les formations. Une procédure standard n'est toutefois pas encore disponible et doit être élaborée.

- **“Sauvetage sur cordes”**

La procédure doit être prolongée. Compte tenu de la similitude entre les procédures de sauvetage du RED ou du GRIMP, il sera possible d'achever ce projet au cours de l'année 2019.

2. La formation du personnel des services opérationnels de la Sécurité civile

► Formations pour la Protection civile

- Compte tenu de la réforme en cours de la Protection civile, peu de nouvelles formations ont été organisées en 2018.

- Le KCCE est intervenu en tant qu'intermédiaire lors des formations suivantes :

- Air respirable
- Permis de conduire
- Recyclage porteurs de tenues anti-gaz
- USAR

- A partir de 2019, de formations de la Protection civile réformée atteindront leur vitesse de croisière. Le KCCE sera responsable du suivi et du développement de ces cours.

► Formations pour les services d'incendie

- **Diverses formations ont été organisées via les centres de formation agréés.** Il s'agit de formations qui donnent droit à l'obtention d'un brevet, d'un certificat ou d'une attestation.

Pour ces formations, les centres de formation reçoivent une subvention dont le montant varie selon le type de formation (théorique, pratique froide ou pratique chaude). Le tableau ci-dessous fournit un aperçu des subventions versées en 2018 :

Subvention 2018	Centre de formation	SUB total
	Antwerpen	€ 2.594.832,90
	Brabant Wallon	€ 173.222,85
	Bruxelles/Brussel	€ 1.474.181,84
	Hainaut	€ 773.521,09
	Limburg	€ 915.631,78
	Luxembourg	€ 540.230,30
	Liège	€ 871.372,11
	Namur	€ 507.781,01
	Oost-Vlaanderen	€ 1.298.113,81
	Vlaams-Brabant	€ 1.431.758,78
	West-Vlaanderen	€ 1.982.971,84
	Total	€ 12.563.618,30

L'impact de la réforme des services d'incendie sur le montant des subventions versées devient progressivement clair.

Le tableau ci-dessous illustre l'évolution de ces cinq dernières années.

Il fait apparaître l'impact de l'augmentation du coût de la formation obligatoire. Un autre phénomène qui devient de plus en plus clair est que de nombreuses ZS n'incluent pas de cours de recyclage obligatoires dans les heures de formation obligatoire. Cela signifie que les pompiers qui suivent un certificat sont payés plus d'heures que prévu par le budget. Si nous voulons éviter un dérapage budgétaire, nous devons agir.

Centre de formation	Total 2014	Total 2015	Total 2016	Total 2017	Total 2018
Antwerpen	€ 1.530.164,56	€ 1.505.296,45	€ 1.444.208,37	€ 1.638.645,81	€ 2.594.832,90
Brabant Wallon	€ 72.907,99	€ 76.112,31	€ 54.225,21	€ 56.527,60	€ 173.222,85
Bruxelles/Brussel	€ 709.327,52	€ 503.787,63	€ 513.636,64	€ 433.652,87	€ 1.474.181,84
Hainaut	€ 488.091,65	€ 404.602,74	€ 547.252,52	€ 670.159,81	€ 773.521,09
Limburg	€ 383.212,92	€ 552.147,59	€ 367.359,43	€ 715.592,54	€ 915.631,78
Luxembourg	€ 329.103,40	€ 206.832,28	€ 238.709,83	€ 121.256,52	€ 540.230,30
Liège	€ 529.425,28	€ 360.328,36	€ 649.512,45	€ 1.011.836,50	€ 871.372,11
Namur	€ 57.843,24	€ 183.285,40	€ 112.159,09	€ 322.100,57	€ 507.781,01
Oost-Vlaanderen	€ 980.068,74	€ 912.888,73	€ 632.337,86	€ 927.005,00	€ 1.298.113,81
Vlaams-Brabant	€ 725.554,38	€ 559.583,34	€ 642.182,94	€ 1.102.084,45	€ 1.431.758,78
West-Vlaanderen	€ 958.957,93	€ 614.267,92	€ 742.618,07	€ 859.400,60	€ 1.982.971,84
Total	€ 6.764.657,61	€ 5.879.132,75	€ 5.944.202,41	€ 7.858.262,27	€ 12.563.618,31

- **Nouvelles formations des services d'incendie destinées à l'obtention d'un brevet**

- Nombre de brevets et de certificats délivrés au cours de l'année 2018 :

Centre de formation	# brevets	# attestations
Antwerpen	98	1005
Brabant Wallon	14	93
Bruxelles/Brussel	120	115
Hainaut	40	411
Liège	69	382
Limburg	37	175
Luxembourg	16	15
Namur	35	104
Oost-Vlaanderen	74	437
Vlaams-Brabant	72	291
West-Vlaanderen	68	698
Total final	643	3726
Total	4369	

- Nous ne pouvons que constater et déplorer le manque de soutien depuis le terrain. Toutes les parties concernées s'accordent pour dire qu'il y a encore des lacunes dans les nouvelles formations destinées à l'obtention d'un brevet, mais malheureusement nous n'allons pas au-delà de cette conclusion. Il faudra donc plus de temps pour parvenir à des cours totalement finalisés pour certaines parties.
- Il nous revient que les formations ne sont pas liées et qu'il manque un fil conducteur clair à travers les différents niveaux. Pour y remédier, il a été proposé de créer des groupes de travail par cluster de formations (incendie, secours techniques, substances dangereuses, commandement, ...) pour pallier à cette lacune. Malheureusement faute de soutien et de coopération du terrain, il nous faut plus de temps pour finaliser les parties des formations lacunaires. En 2019, le KCCE lancera un projet pour désigner un pédagogue chargé d'effectuer ce travail.

- **Exercices virtuels** : en 2016, le marché a été attribué à la société XVR Simulation, ce qui a permis aux 11 centres de formation belges de commencer les exercices virtuels. Cette technique est utilisée dans diverses formations, en particulier dans tous les modules où le management est mis en pratique, incendies de tunnel, incendies en milieu naturel, dir-pc-ops.

En 2018, le KCCE a une nouvelle fois organisé différentes journées de recyclage au cours desquelles les experts des différents centres de formation ont pu partager leurs connaissances et les scénarios qu'ils avaient déjà élaborés. Entre-temps, nous avons obtenu l'autorisation de renouveler ces licences pour une période de trois ans.

Les scénarios élaborés dans les différentes centres de formation sont regroupés sur un Google drive à partir duquel ils sont disponibles pour les autres centres de formation.

- **Organisation du "certificat d'aptitude Dir-Pc-Ops"** en exécution de l'AR du 10 juin 2014. Le test est organisé par les centres de formation d'Anvers et de Liège. Les candidats se voient présenter un scénario dans lequel les postes des disciplines sont pourvus par des candidats qui ont déjà obtenu le certificat. C'est donc à la fois un moment de formation et une évaluation.

Depuis 2016, un total de 214 certificats d'aptitude Dir-Cp-Ops ont été décernés sur 280 candidats ayant effectués le test.

Pour l'année 2018, la répartition était la suivante :

	Services d'incendie (D1)	Police (D3)
Antwerpen	14	8
Brabant-Wallon	0	2
Bruxelles/Brussel	4	2
Hainaut	6	3
Liège	5	2
Limburg	2	0
Luxembourg	0	0
Namur	2	1
Oost-Vlaanderen	4	2
Vlaams-Brabant	3	2
West-Vlaanderen	2	2

	Services médicaux (D2)	Protection civile (D4)
Flandre	7	3
Wallonie	3	2

- **Réalisation d'un catalogue de formation continue** (y compris la reconnaissance d'une quarantaine de nouvelles formations d'attestation)

Vous trouverez le catalogue complet sur :

https://www.securitecivile.be/sites/default/files/explorer/formation/catalogue_de_formation-janvier_2019.pdf

- **Reconnaissance des prochaines journées d'étude ou formations externes, dans le cadre de la formation continue obligatoire.**

2018

Thème de la journée d'étude	Date Journée d'étude	Nombre d'heures
Matinée d'étude pour les préventionnistes de Flandre occidentale	3/02/2018	2h
Congrès d'hiver Services d'incendie de Flandre occidentale 2018	3/03/2018	2h
Développer et gérer des réseaux	8/03/2018	24h
Formation Centre de secours 112/100 Flandre orientale pour les dispatcheurs des zones de secours de Flandre orientale	29/03/2018 en 19/04/2018	3,5 h
Recyclage pour les sous-officiers	11/04/2018	2,5 h
S'exercer de manière réaliste	14/04/2018	8h
Congrès de la "Vereniging Vlaamse Brandweervrijwilligers" (V.V.B.) - 21 avril 2018	21/04/2018	2h
Journée d'étude et d'exercice concernant les méthodes de recherches / récupérations dans l'eau	4/05/2018	4h
Congrès catastrophe ferroviaire à Wetteren. Où en sommes-nous, cinq ans plus tard?	4/05/2018	4h
3rd technical days : EMERGENCY INTERVENTIONS ON VEHICLES	16,17 et 18/05/2018	10h
Accident avec transport de substances radioactives	9 et 23/05/2018	3h45
Journée d'étude Incident Management	24/05/2016	2h

Thème de la journée d'étude	Date Journée d'étude	Nombre d'heures
Conclave Directeurs des Opérations	30 et 31/05/2018	8h
Congrès printanier de Flandre orientale 2018 - Véhicules hybrides et électriques	2/06/2018	2h
Journée de réseau concernant la lutte contre les incidents impliquant des substances dangereuses	12/06/2018	4h
International Firefighting Instructors Conference	16 -17/08/2018	4h/jour
Journée d'étude Cadre supérieur 2018 Flandre occidentale	1/09/2018	6h
Gestion opérationnelle du commandement ou Conduite des Opérations	12 - 14/09/2018	24h
Firefighter Mayday seminar	18 - 21/09/2018	4h/jour
Incendie oui, mais quelle sorte?	21/09/2018	3h
Firefighter Mayday symposium	22/09/2018	4h
Astrid User Days	3 - 4/10/2018	4h/jour
Séminaire CTIF	9 - 10/11/2018	6yh30/jour
Congrès des services d'incendie 'Back 2 basics'	19 - 20/10/2018	4h/jour
Studiedag BPA 2018 West-Vlaanderen	17/11/2018	2h
Fireforum Congress 2018	20/11/2018	4h
FiST Crash Course MASTER CLASS	24/11/2018	14h30
Congrès P+O	27/11/2018	4h
Journée d'études multidisciplinaire : Déversement illégal de déchets de drogues	18/12/2018	6h
Conférence Alain Remue et l'obligation de notification / secret professionnel	plusieurs dates	3,5h
Utilisation de la grue	plusieurs dates	8h
Gestion des agressions	plusieurs dates	4h
Visite à FPC	plusieurs dates	3h
Matériel SMUR et patients psychiatriques et suicidaires	plusieurs dates	6h

Thème de la journée d'étude	Date Journée d'étude	Nombre d'heures
Planification d'urgence et schémas d'augmentations d'échelles pour les dispatchers	plusieurs dates	3h
Brevet général de conduite	plusieurs dates	43h
Entretien de la protection respiratoire - masques faciaux et préparation de l'appareil respiratoire à l'utilisation	plusieurs dates	6h
Compétences nautiques	plusieurs dates	6h
Jours des artisans 2018	plusieurs dates	6h
Formations diverses relatives à l'entretien des appareils respiratoires et des appareils de plongée	plusieurs dates	6h, 12h selon la formation suivie

► **Organisation du Certificat d'Aptitude Fédéral (CAF) :**

L'AR Formations du 18 novembre 2015 prévoit que le KCCE doit se charger de l'organisation du CAF que tous les candidats sapeurs-pompiers doivent présenter s'ils veulent postuler dans une ZS. Le KCCE réalise cette mission par l'intermédiaire des centres de formation agréés. Les ZS qui le souhaitent peuvent organiser elles-mêmes un CAF.

En 2018, un total de 1163 certificats ont été délivrés, dont 826 à des candidats néerlandophones et 337 à des candidats francophones.

Depuis l'introduction du CAF, un total de 5354 certificats ont été délivrés, dont 3607 à des candidats néerlandophones et 1747 à des candidats francophones.

L'arrêté royal du 26 janvier 2018 crée la possibilité d'accéder au niveau du cadre moyen. De plus, un test de compétence fédéral (correspondant à celui du CAF lui-même) a été créé. Les candidats à une promotion dans un cadre pour lequel ils ne disposent pas du niveau de recrutement approprié doivent accomplir ce test. Les services du KCCE ont développé ces nouveaux tests au cours de l'année 2018 et le premier CAF cadre moyen sera organisé dans le courant de 2019.

Voici une répartition des résultats des sessions CAF :

Centre de formation	Total	Centre de formation	Total
Antwerpen	164	Liège	90
Oost-Vlaanderen	167	Hainaut	145
Vlaams-Brabant	277	Luxembourg	29
Limburg	95	Namur	73
West-Vlaanderen	123		
Total Flandre 2018	826	Total Wallonie 2018	337
Total Flandre depuis 2015	3607	Total Wallonie depuis 2015	1747
	Total		
	5354		

Pour organiser ces sessions CAF, les centres de formation ont reçu 257.802,2682 euros de subventions. Par centre de formation, cela revenait à :

Certificat d'Aptitude Fédéral 2018

Centre de formation	Total CAF
Hainaut	€ 18.374,4354
Liège	€ 52.855,5670
Luxembourg	€ 23.018,1606
Namur	€ 25.265,0928
Oost-Vlaanderen	€ 20.346,3541
Vlaams-Brabant	€ 22.334,8309
Limburg	€ 6.271,0694
Antwerpen	€ 71.632,1251
West-Vlaanderen	€ 17.704,6328
Total	€ 257.802,2681

L'étude de Price Waterhouse Cooper, qui a été réalisée en 2017-2018, a montré que les montants de subvention accordés pour la réalisation des épreuves pour le CAF étaient trop faibles. Un arrêté royal pour augmenter ces montants a dès lors été publié (en 2019).

Le programme d'enregistrement des inscriptions aux épreuves CAF sur le site "Je deviens pompier.be" a été amélioré et certains bugs ont été supprimés du système. En outre, des adaptations ont été apportées conformément à la nouvelle réglementation sur la protection des données, le Règlement dit GDPR.

► Epreuves de promotion

Les centres de formation sont également responsables de l'organisation des épreuves de promotion pour les ZS. Le jury est composé par les centres de formation, en concertation avec les ZS concernées et les épreuves sont organisées au sein du centre de formation.

Ils ont reçu les subventions suivantes pour l'organisation de ces tests :

Subventions 2018	Centre de formation	Total
	Hainaut	€ 12.602,77
	Liège	€ 6.664,41
	Luxembourg	€ 2.651,12
	Namur	€ 121,34
	Oost-Vlaanderen	€ 12.149,55
	Antwerpen	€ 5.273,25
	Montant total	€ 39.462,45

Montant total versé aux centres de formation

Réparti sur les différentes activités des centres de formation, un montant total de 12.860.883.0157 € a été versé. La répartition par partie figure ci-dessous :

CAF/PROM/SUB	Montants
CAF	€ 257.802,2682
PROM	€ 39.462,4491
SUB	€ 12.563.618,2985
Montant total	€ 12.860.883,0157

► Groupe de travail des équivalences et des dispenses

Le groupe de travail des équivalences et des dispenses s'est rassemblé quatre fois en 2018, plus précisément le 29 janvier, le 25 juin, le 24 septembre et le 17 décembre. Au total, 427 demandes ont été traitées, contre 240 en 2017 et 108 en 2016. Du fait de l'installation du nouveau Conseil supérieur, la Commission des équivalences et des dispenses a été dissoute en tant que comité indépendant, mais elle est à présent un groupe de travail qui fait partie du Conseil supérieur.

► Conseil supérieur de formation des membres des services publics de secours

L'Arrêté royal qui régit le fonctionnement du nouveau Conseil supérieur a été publié le 7 juillet 2017. Le nouveau Conseil supérieur est composé de membres des conseils provinciaux, ce qui permettra d'améliorer la transmission des informations vers la base. La

réunion d'installation de ce nouveau Conseil supérieur a eu lieu le 26 mars 2018. Le règlement d'ordre intérieur a été élaboré lors de cette réunion.

Le Conseil supérieur approuve tous les types de formation des services d'incendie et de la protection civile, ainsi que tout ce qui concerne la formation de ces services, comme une proposition. Les décisions du Conseil supérieur sont soumises en tant qu'avis au Ministre qui les ratifie ou non.

Le Conseil supérieur s'est réuni le 7 mai, le 25 juin, le 24 septembre et le 17 décembre 2018.

► Collège des directeurs

Le KCCE travaille régulièrement avec les représentants des centres de formation afin de se concerter sur l'évolution des formations, de clarifier certaines réglementations, d'assurer une coordination dans le cadre de l'offre de formation et de discuter des éventuels problèmes. Six réunions ont eu lieu en 2018, à savoir le 22 février, le 26 avril, le 28 juin, le 30 août, le 25 octobre et le 20 décembre.

► Formations sur le terrorisme

Après les attentats du 22 mars 2016, le KCCE a développé, à la demande du Ministre, une formation dans le cadre d'attentats terroristes. L'expérience a montré que nos services de secours n'étaient pas habitués à faire face à ce genre d'événements. Les militaires semblaient mieux entraînés pour traiter ce genre de blessures. Une collaboration a été mise en place avec la Défense afin de créer une version civile du cours Aidman que suivent les militaires. Une deuxième formation a été élaborée en collaboration avec la Défense, plus précisément avec le SEDEE, pour apprendre aux services de secours à faire preuve de la vigilance nécessaire lors d'interventions à caractère terroriste. Il s'agit de la formation Awareness. En synergie avec les services d'incendie de Londres, une procédure CET (Casualty Extraction Team) a aussi été mise au point pour évacuer les victimes en cas de fusillade.

Ces cours sont actuellement élargis pour inclure une composante CBRN.

► Casualty Extraction Team (CET)

Il s'agit de la création d'unités « Casualty Extraction Team », en collaboration avec les unités spéciales de la police fédérale. L'objectif est de former une équipe spécialisée de pompiers qui peuvent intervenir pendant un attentat pour aider et sauver des victimes le plus rapidement possible. La formation est dispensée en partie à l'école du feu et en partie à l'école de police. La formation se déroule entièrement en collaboration avec les unités spéciales de la police, puisque cette dernière doit veiller à la sécurité des unités CET. Sur les conseils des services de secours britanniques, du matériel spécialisé (gilets pare-balles, casques, ...) a été acheté afin de protéger les membres des unités CET de manière optimale lors de leurs interventions. C'est le SPF Intérieur qui a financé ce matériel et qui fournit aussi les véhicules nécessaires. Au cours de l'année 2018, des équipes supplémentaires ont été formées à Bruxelles, Liège et Mons.

► **Casualty Extraction Team en chiffres :**

BXL/ SIAMU :

- 5 formations
- En 2018, +/- 80 personnes ont été formées

Liège/IILE

- 2 formations
- 38 personnes ont été formées

Zone Hainaut Centre / Mons :

- 1 formation
- 18 personnes ont été formées

Aucun matériel n'a été acheté en 2018, mais le KCCE s'est chargé de la distribution du matériel acheté en 2017. Chaque ZS disposant d'une équipe opérationnelle CET (SIAMU/IILE/ZHC) a reçu les éléments suivants :

- 1 véhicule CET
- 25 casques pare-balles avec une protection auditive et un système de communication intégré
- 25 casques pare-balles
- 2 brancards rigides à roues
- 4 brancards semi-rigides de type Skedco
- 100 bâches d'évacuation
- Matériel TECC pour la gestion d'une masse de victimes (+/- 100 victimes)

► **Jeunes sapeurs-pompiers**

Vu que l'AR Formations régit aussi la formation des cadets pompiers, cette nouvelle formation doit être mise au point et appliquée dans les associations de jeunes sapeurs-pompiers et dans les centres de formation. Les jeunes sapeurs-pompiers sont la source naturelle pour l'avenir des services d'incendie et ils ne doivent absolument pas être négligés. Le KCCE a soutenu cette initiative en 2018 en subventionnant l'achat d'équipements pour les centres de formation qui organisent la formation visant à l'obtention du brevet pour les cadets.

► **Mise au point d'une base de données**

Le KCCE tente depuis des années de mettre au point une base de données « du personnel et des formations ». En 2017, le marché relatif au développement de cette base de données a été attribué à la société Magenta. L'attribution du marché a pris du temps du fait du succès du marché et de la lourdeur de celui-ci. Entre-temps, la société Magenta a commencé la collecte des données auprès des ZS, cependant l'entrée en vigueur du Règlement GDPR, a prolongé cette phase de collecte des données personnelles et de formations. Une convention entre les ZS, les centres de formation et le KCCE a été élaborée et il a fallu de nombreux mois avant d'obtenir l'ensemble des signatures des ZS et des centres de formation. Du fait de ce manque de réactivité, les ZS et centres de formation qui avaient réagi dans les temps ont été pris en otage. En date du 31/12, 8 zones n'avaient pas encore transmis les données de leur personnel, ce qui empêche le lancement de la base de

données. Cependant, il ne fait pas de doute que le développement de cette base de données constituera un grand pas en avant pour les ZS en ce qui concerne la gestion des formations. Pour le KCCE et les centres de formation, cette base de données permettra de gérer informatiquement le flux des subventions et donc de réaliser de substantiels gains de temps.

► E-learning

Un groupe de travail a été créé au sein du KCCE dans le but de coordonner le développement des modules e-learning. L'objectif est d'investir au maximum dans cette technique d'apprentissage, d'une part pour soutenir les candidats dans la préparation des cours et, d'autre part, pour permettre autant que possible aux candidats de suivre certains modules à leur propre rythme.

3. La collecte et l'analyse des statistiques des zones de secours

En 2018, les statistiques pour l'année 2015 ont été publiées. Pour la première fois, ces statistiques portaient sur les zones de secours et non plus sur les services incendies. Cela faisait suite à la réforme de la sécurité civile. Le point sensible de ces statistiques est lié au fait que certaines ZS ne fournissent toujours pas de données ou alors uniquement des données incomplètes. Ainsi, le KCCE a rencontré de sérieux problèmes avec certaines ZS pour obtenir les données dans un format utilisable et n'a par ailleurs reçu aucune donnée de la part de deux ZS. De plus, nous constatons qu'en pratique, la formation des ZS n'a pas encore été réalisée partout et que les données de certaines ZS ne sont que l'addition d'anciens services incendies. Une fois de plus, nous n'avons donc pas réussi à réaliser notre ambition de rattraper le temps perdu et de publier les rapports dans des délais raisonnables. Techniquement, des macros et des requêtes ont été développées qui, sur la base de données correctes, nous permettraient de publier un rapport en quelques semaines. Il est bien sûr inutile de produire des statistiques basées sur des données incorrectes ou incomplètes.

Il ressort des nombreuses questions parlementaires traitées que le KCCE est confronté à de nombreuses demandes d'informations pour lesquelles il ne dispose pas de données. Une adaptation de la circulaire et du rapport d'intervention sera dès lors nécessaire. Le groupe de travail qui supervise ces adaptations, a entre-temps commencé ses travaux.

4. L'examen et l'évaluation d'incidents dans l'objectif d'en reprendre les expériences

Le KCCE a examiné plusieurs incidents en 2018. Comme incidents les plus importants, nous pouvons citer l'incendie à Drogenbos sur le site d'essai de batteries et un incident sur l'E34 impliquant un véhicule à hydrogène. Une nouvelle page "RETEX" a été ajoutée sur le site de la Sécurité civile. Depuis lors, du matériel nous été fourni par divers services concernant des enquêtes sur les accidents. Aperçu sur : <https://www.civieleveiligheid.be/fr/return-experience-retex>

5. La mise sur pied d'un centre de documentation en matière de Sécurité civile

Le KCCE conserve plusieurs revues et des articles belges et étrangers en rapport avec les services d'incendie et la prévention. Pour les intéressés, ces documents sont disponibles sur simple demande.

6. La mise sur pied et le développement d'une expertise et d'un savoir-faire dans les différents services opérationnels de la Sécurité civile

Nous avons collaboré à diverses journées d'étude organisées pour les services d'incendie. Ces journées d'étude sont reprises dans la liste des formations continues.

7. La réalisation ou la commande d'études, sur la base des informations collectées ou mises à disposition, à l'appui de la politique de la Sécurité civile et orientées sur une amélioration de la qualité des services opérationnels de la Sécurité civile

La Belgique est un membre du CTIF (International Association of Fire & Rescue Services) et participe aux différents groupes de travail. Mentionnons en particulier la commission "Extrication & New Technology", dont le commandant Tom Van Esbroeck est le président. Un des projets a entre-temps si bien progressé que, pour la première fois, un projet ISO déposé par les services d'incendie a été approuvé.

Un rapport des différentes études menées par le CTIF est disponible sur : <https://www.ctif.org/resources>

Les 9 et 10 novembre 2018, la KCCE et le CTIF ont organisé une conférence à l'hôtel Pullman à Bruxelles. Près de 200 participants, dont de nombreux représentants des services de secours étrangers, y ont participé. Plusieurs comités du CTIF ont également profité de l'occasion pour se réunir.

Vous pouvez retrouver ici l'intégralité du rapport de cet événement : <https://www.ctif.org/commissions-and-groups/fire-rescue-new-challenges-ctif-seminar-brussels-november-2018/news>

Au cours du congrès, une convention a été signée entre le CTIF, le gouvernement fédéral et le secteur belge des transports pour l'application de la norme ISO susmentionnée. Ceci concerne également la signalisation uniforme des différents types d'entraînement. Dans les rues, vous pouvez déjà apercevoir des véhicules neufs arborant ce label.

<https://www.ctif.org/index.php/news/belgian-public-transport-sector-first-world-adapt-new-iso-standard-marking-new-propulsion>

8. Formuler au Ministre, à sa demande ou de sa propre initiative, des conseils stratégiques.

Des conseils sont dispensés au Ministre, par le biais du Conseil supérieur de formation, sur des thèmes qui le concernent.

9. La diffusion de connaissances et la mise à disposition d'informations au Ministre, aux gouverneurs de province et au gouverneur de l'arrondissement administratif Bruxelles-Capitale, aux bourgmestres et aux services administratifs et opérationnels de la Sécurité civile

Le KCCE a participé à diverses journées d'étude organisées par les différentes provinces, dans le cadre de la planification d'urgence et d'autres matières qui concernent les services d'incendie. De plus, le KCCE diffuse des informations en collaboration avec le service communication du SPF Intérieur sur des sujets qui concernent les divers intervenants.

10. Le développement d'un réseau d'expertise se composant d'experts belges et étrangers et de spécialistes, entre autres des administrations, des services opérationnels, des universités et d'autres associations et organisations concernées

Le KCCE a pris contact et s'est concerté avec divers experts belges et étrangers, notamment d'Infrabel, de Fetrapl etc. Le KCCE est également membre de Fireforum, une organisation qui coordonne les entreprises de sécurité et de prévention. Nous avons échangé des informations avec l'institut néerlandais IFV (Instituut Fysieke Veiligheid), notre homonyme, qui assure la formation des services d'incendie aux Pays-Bas. En outre, nous gardons le contact avec nos collègues londoniens dans le cadre de leur approche d'une "marauding attack". Ce projet bénéficie du soutien inconditionnel de l'Ambassade de Grande-Bretagne à Bruxelles.

Dans le cadre du CTIF (International Association of Fire & Rescue Services), un vaste réseau, dirigé par la Belgique, a été mis sur pied avec des experts étrangers, notamment au sein de la "Commission for Extrication & New Technology".

En outre, le KCCE est représenté au EFSCA, l'association européenne des organisations de services d'incendie où le partage des connaissances est surtout centré sur les nouvelles techniques de formation.

Nous participons également à divers projets européens, le capitaine Francis Dixheures représentant par exemple la Belgique au sein du groupe de travail sur les incendies de forêt en collaboration avec l'Ecole d'Application de Sécurité Civile (ECASC) de Valabre.

Le projet HyTunnel-CS Consortium a été démarré fin 2018. Il s'agit d'un projet qui étudie le stockage souterrain et le transport de l'hydrogène. La Belgique y participera via le KCCE avec trois experts : le Major Tom Van Esbroeck, le Major Karel Lambert et le Capitaine Matthias Van de Veire.

11. Apporter sa collaboration aux recherches et études relatives à la Sécurité civile, effectuées par d'autres institutions publiques

Aucune initiative n'a été prise à cet égard en 2018.

12. En cas d'un état d'urgence comme visé à l'arrêté royal du 16 mars 2006 relatif aux plans d'urgence et d'interventions, appuyer les services de secours intervenants par la mise à disposition d'informations et de connaissances spécialisées.

Le projet CET a été élaboré en collaboration avec la police, la Défense et le SPF Santé publique. Grâce à une harmonisation des procédures et du matériel, les services de secours peuvent désormais intervenir de la même manière et avec le même matériel.

Willy Vanderstraeten
Directeur a.i.

